C0281

ACCESSION BAIL REEL SOLIDAIRE VENTE HLM ET COPROPRIETES
COPROPRIÉTÉS

DE LA PROPRIÉTÉ UNIQUE À LA COPROPRIÉTÉ : QUEL RÔLE POUR LE BAILLEUR SOCIAL ?

2 JOURS (14 h) - DISTANCIEL OU PRÉSENTIEL

Réinventer les processus du bailleur face au défi de la copropriété

Le passage en copropriété d'une partie du patrimoine est une conséquence directe des stratégies d'achat et de vente. Il demande aux bailleurs sociaux de repenser leurs processus de gestion et leur organisation. Cette formation permet donc de situer le rôle du bailleur en tant que copropriétaire et de mesurer les impacts de la copropriété sur l'organisation et le fonctionnement de l'organisme. Cette formation valide 14 heures au titre de l'obligation ALUR.

PUBLIC

Gestionnaire locatif et de patrimoine, cadre pilotant l'activité vente.
Tout acteur impacté par le passage en copropriété d'une partie du patrimoine, titulaire de carte professionnelle loi Hoguet et leurs habilités.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

OBJECTIFS

› mesurer les spécificité de gestion locative dans la copropriété
› identifier les bases du fonctionnement d'une copropriété
› définir la place des locataires dans une copropriété
› lister les actions à mener pour gérer du patrimoine en copropriété.

PÉDAGOGIE

Apports techniques, analyse de documents, échanges d'expériences.

ÉVALUATION

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

ANIMATION

Sophie DROLLER-BOLELA ou Valérie SAMSEL, Consultantes-formatrices spécialisées en copropriétés.

DATES DES SESSIONS INTER

les 7 et 8 juin 2027 - Présentiel à Paris
les 7 et 8 juin 2027 - Distanciel
les 13 et 14 décembre 2027 - Distanciel
PRIX NET : 1 610 EUROS
RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
anne.de-poulpiquet@afpols.fr - 06 61 15 23 39

EN INTRA

Ce stage peut être organisé en intra ou adapté sur mesure dans votre organisme ou dans votre région.
DEMANDE DE DEVIS : intra@afpols.fr

DÉROULÉ & CONTENU

1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur.
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2 PENDANT - EN GROUPE

De la vente Hlm à l'achat de lot de copropriété

La copropriété au sens de la loi du 10 juillet 1965
- le lot de copropriété : parties communes et parties privatives, mise en conformité après ELAN pour 2021 des règlements de copropriété
- focus sur les autres formes d'organisation : ASL, AFUL et division en volume, le macro-lot

Les acteurs de la copropriété
- la répartition des rôles et responsabilités entre le Syndicat, le Conseil Syndical et le syndic
- le rôle et pouvoirs du syndic de copropriété : que fait un syndic ? quelles sont les obligations (article 18 L.1965) ?
- la composition et rôle du conseil syndical : le positionnement du copropriétaire bailleur
- le bailleur simple copropriétaire : intérêts et inconvénients

Les finances de la copropriété et les charges locatives
- le financement des travaux
- la définition et la répartition des charges de copropriété : où trouver l'information ?
- les provisions et avances
- la régularisation annuelle des charges de copropriété

La gestion locative dans la copropriété
- l'impact dans la gestion locative, comment articuler la gestion locative et la gestion de la copropriété ?
- comment informer les locataires de la situation de la copropriété

Les assemblées générales
- le bailleur majoritaire : avantage et inconvénients, l'abus de majorité
- les petites et très petites copropriétés.

3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent.